



# RAPSE

La Lettre

N° 155  
15 mai  
2019

Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi

## SUPPRESSION DU TRAIN DE FRET DE RUNGIS = +20 000 CAMIONS/AN SUR LES ROUTES !



**POUR UN FONDS EUROPÉEN FINANÇÉ PAR LA BCE À 0 %  
POUR RELANCER LES SERVICES PUBLICS EN EUROPE  
→ 30 Md€ pour le fret (6 Md€ en France)**

LE 26 MAI  
#Europe  
DesGens

**POUR L'EUROPE DES GENS  
CONTRE L'EUROPE DE L'ARGENT**



### Sommaire

- ✓ 1) L'euro doit servir à relancer les services publics..... Pages 2/3
- ✓ 2) Maintien et développement du train primeurs, pétition CGT..... Page 5
- ✓ 3) Non le chômage ne baisse pas !..... Pages 6/8



# L'euro doit servir à relancer les services publics en Europe pour le développement écologique et social

*Après les fermetures de lignes, la fin annoncée du train Perpignan-Rungis démontre à quel point il est urgent de développer le fret ferroviaire. Financièrement, cela se traduit par augmenter de 6 milliards d'euros par an les investissements ferroviaires pour la France et de 30 milliards pour la zone euro. L'objectif est de faire reculer la part des poids lourds dans le transport des marchandises, de prioriser les déplacements par train et donc réduire les émissions de CO2. Cela permettrait aussi de créer des emplois. Ces six milliards sont à comparer aux 3 300 milliards avec lesquels la BCE inonde les marchés et les banques sans aucune condition .*

*Plus généralement, ce sont tous les services publics qu'il faut financer – dont les hôpitaux en situation alarmante – en créant un Fonds européen solidaire, social et écologique, géré démocratiquement, pour les services publics, financé à 0% par la BCE et sa création monétaire. Et que le gouvernement ne nous oppose pas le prétexte des traités ! Car, formellement, l'article 123.2 (1) permet la création de ce Fonds. Cela nécessite une bataille puisque cette proposition s'oppose à la doctrine de la concurrence « libre et non faussée » pour la rentabilité financière. Ces financements des services publics n'iront pas à la spéculation ou aux délocalisations.*

Si nous ne n'y opposons pas, le 30 juin, le dernier train de fret à Perpignan / Rungis sera mis à la casse. Pour le remplacer, 20 000 camions sillonneront les routes/an an). Ce train transporte 20 % des fruits et des légumes de Rungis qui, pour une large partie, proviennent d'Espagne. C'est dire l'ampleur de l'intégration productive en Europe. Cela pose la nécessité d'un grand plan de développement du rail et du fret.

La SNCF juge que l'investissement de 20 millions d'euros nécessaire pour remplacer les 82 wagons, vieux de 40 ans trop coûteux et pas assez rentable.

Vingt millions au regard de la nécessaire lutte contre le réchauffement climatique, est-ce trop demander?

**Le fret ferroviaire et le transport des voyageurs doivent être une grande cause nationale et européenne. Et la France doit porter cet exigence.**

Les travaux de la CGT rail ont estimé à 6 milliards d'euros par an le coût d'un grand plan de développement du fret et du rail en France . Mais le fret est maintenant une grande question européenne , il suffit de voir le nombre toujours plus grand de camions qui traversent notre pays et toute l'Europe. Il faut donc faire du développement du fret une grande question européenne qui engage l'ensemble de nos pays. Celui-ci est estimé à 30 milliards d'euros pour les besoins européens.

L'effort de la BCE peut aussi porter sur la dette de la SNCF qui génère actuellement au moins 2 milliards de charges d'intérêts et qu'elle pourrait reprendre à 0%. Au regard des 3000 milliards pour financer les banques et la finance, cela reste modeste mais cela permettrait à la SNCF d'utiliser ces 2 milliards pour investir dans les hommes.



D'un point de vue des traités, rien ne s'oppose, on l'a vu, à la création de ce Fonds. Mais cela suppose de construire des rapports de forces face au mur de l'argent et à son relais, la BCE.

Ce Fonds européen d'investissement social et écologique, serait financé par la création monétaire de la BCE. Il prêterait à 0% aux États de l'UE, sous contrôle des parlements et des peuples.

Destiné au développement des services publics de chacun des pays européen impliqué dans ce Fonds, les décisions d'utilisation seront du ressort de chacun des pays en toute souveraineté.

**Le Fonds, comme la BCE dans sa politique de prêts aux banques, pourrait aussi appuyer une nouvelle industrialisation.**

Par exemple, la question d'une nouvelle génération de wagons réfrigérés -ou pas- de transport de marchandises montre la nécessité de les concevoir, développer et fabriquer.

Plus généralement, la question de produire autrement se pose à plus grande échelle dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

Puisque l'article 123-2 du traité de Lisbonne permet la mise en place immédiatement de ce fond sans attendre l'unanimité des 28 États-membres. Cela devient une affaire de rapports de force !

Cela devient le moyen de commencer à changer les traités, à faire reculer les dogmes de rentabilité financière comme objectif incontournables ! L'argent doit être utilisé pour l'écologie, pour l'emploi, pour le bien être des populations, ces exigences étant intimement liées.

Les communistes ne sont plus les seuls à parler du rôle des banques face à la montée des problèmes climatiques !

Mais cela se fait sans impliquer la BCE, ni remettre en question ses pratiques. Pire, pour beaucoup, cela se fait en opposant écologie et social.

Or la question est bien de mettre l'argent au service des hommes et de leur niche écologique, la terre, en répondant à leurs besoins et en agissant réellement et fortement pour le climat.

C'est à la fois le sens de la bataille menée par la liste présentée par le PCF, avec Ian Brossat.

C'est une bataille qui ne s'arrêtera pas le 26 mai mais qu'il faudra au contraire amplifier avec nos amis et camarades belges, allemands, italiens, espagnols, grecs, ...

L'élection européenne, peut aider à créer des rapports de force sur ces objectifs de développement humain correspondant à ce qu'attendent les gens, en France et en Europe.

## (1) Article 123

1. Il est interdit à la Banque centrale européenne et aux banques centrales des États membres, ci-après dénommées « banques centrales nationales », d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions, organes ou organismes de l'Union, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publics des États membres ; l'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque centrale européenne ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette est également interdite.

2. Le paragraphe ne s'applique pas aux établissements publics de crédit qui, dans le cadre de la mise à disposition de liquidités par les banques centrales, bénéficient, de la part des banques centrales nationales et de la Banque centrale européenne, du même traitement que les établissements privés de crédit.



## Maintien et développement du train des primeurs Perpignan/Rungis

Pétition CGT Union locale CGT de perpignan

### **QUEL AVENIR POUR LE TRAIN DES PRIMEURS Perpignan-St Charles/Rungis?**

Seul rescapé du transport ferroviaire de fruits et légumes en France, le train des primeurs est un enjeu économique et écologique pour le département des Pyrénées-Orientales.

L'année dernière nous avons vu disparaître l'un des deux trains en partance de St Charles pour Rungis. Son existence était remis en question d'une part par les chargeurs assurant son remplissage quotidiennement et d'autre part par la SNCF. Les causes invoquées: des trains pas assez chargés et des problèmes de retard à la livraison.

Les véritables raisons de ces dysfonctionnement sont et surtout:

- Le désengagement de l'État avec l'arrêt des portiques écotaxe qui devaient servir à financer le développement du fret ferroviaire. L'État n'a fait aucune proposition de compensation à ce jour.
- La politique européenne de destruction des services publics, notamment dans la privatisation de la SNCF et l'éclatement des infrastructures mises en concurrence.
- La part des investissements SNCF quasi nulle dans le fret ferroviaire. Ce désintérêt sert d'autres ambitions. Le groupe SNCF développe ses filiales routières, se faisant par la même sa propre concurrence.

La disparition programmée du dernier train déclencherait la suppression de plus d'une centaine d'emploi sur les deux chargeurs mais aussi, des dizaines d'emplois indirects dans les entreprises sous-traitantes et à la SNCF.

Cette situation n'est pas une fatalité, tous ensemble, salariés des chargeurs (Rey et Roca), cheminots, citoyens, exigeons le maintien du train des primeurs !

La CGT revendique:

Le maintien du train des primeurs actuel afin de pérenniser l'emploi sur place et rendre les trains des primeurs d' « Utilité publique »,

La remise en place du 2nd train des primeurs afin de redévelopper l'activité,

Le respect des engagements pris par l'État lors du Grenelle de l'environnement et de la COP21 à investir et à développer des réelles infrastructures ferroviaires,

La diminution des prix de péages et de sillon payés par les clients (Rey et Roca) à l'EPIC Réseau de la SNCF pour que le train soit plus attractif et plus compétitif que le transport routier,

Le développement de la plate-forme multimodale de Perpignan-St Charles qui a coûté près de 40 millions d'euros aux contribuables et est à ce jour toujours inexploitée.

Par cette pétition, nous voulons vous alerter et obtenir le soutien le plus large possible. Nous pourrions grâce à vous, contraindre la direction de la SNCF et les représentants de l'État à s'engager définitivement sur le maintien et le développement de ce train des primeurs.

<https://www.change.org/p/train-des-primeurs-un-enjeu-%C3%A9conomique-et-%C3%A9cologique-soutenons-le>



## NON LE CHOMAGE NE BAISSSE PAS !

Il est stable sur 1 an (- 0,4%) et en hausse sur 2 ans (+ 1,84%)



### Quelques éléments rapides sur la situation du chômage .

Selon les critères du Bit (Bureau international du Travail), le chômage serait en baisse en France 8,8 % ( 2,5 millions) au 4<sup>e</sup> trimestre 2018.

Selon les chiffres donnés par pôle emploi au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, il serait sur 1 an en légère baisse pour la catégorie A à 3,392 millions mais stable pour les catégories A,B,C à 5,6034 M (en hausse sur 2 ans).

### 1) quelles différences entre chiffres du BIT et ceux de pôle emploi ?

a) Au sens du Bit, est chômeur toute personne de plus de 15 ans qui n'a pas travaillé au moins 1h pendant une semaine de référence, est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et a recherché activement du travail pendant le mois précédent...

L'enquête est trimestrielle et permet de contacter 50.000 logements.

Au sens de pôle emploi, plusieurs catégories sont prises en compte :

a) **Catégorie A** : personnes inscrites à pôle emploi, **sans emploi** et tenue de **rechercher un emploi**.

C'est la catégorie la plus proche de la définition du Bit. Pourtant, l'écart est devenu considérable entre l'enquête trimestrielle du Bit et les inscriptions à pôle emploi.

Début 2009 l'écart était de 14000 sur 2,5 millions de chômeurs.

Fin 2017, cet écart est de 970.000 sur 3,47 millions (catégorie A)

b) **Catégorie B** : personnes ayant travaillé moins de 78 heures sur un mois (activité

réduite courte) et tenue de **rechercher un emploi**.

Par exemple, plus de 163.000 personnes ont obtenu des contrats inférieurs à 20 h / mois

durant le 4<sup>e</sup> trimestre 2018. Plus de 750.000 personnes ont travaillé moins de 78h (chiffres du 4<sup>e</sup> trimestre 2018).

c) **Catégorie C** : personnes ayant travaillé plus de 78 h sur le mois (activité réduite longue) et tenue de **rechercher un emploi**.

S'ajoutent les catégories **D** (par ex maladie ou en formation) et **E** (par exemple bénéficiaires de contrats aidés ou créateurs d'entreprise), non tenue de rechercher un emploi.

### Note :

> Au 4<sup>e</sup> trimestre 2018, 2,655 millions de chômeurs ont perçu des allocations chômage. Les critères de versement sont très précis (voir page 7).

> 1,468 millions de chômeurs ont dépassé les 24 mois de chômage (durée maximum d'indemnisation).

On est donc au dessus des chiffres de chômage reconnus par le bit !



	Effectifs en milliers			Evolution en % sur		Evolution en milliers	
	1 <sup>e</sup> trim 2017	1 <sup>e</sup> Trim 2018	1 <sup>e</sup> trim 2019	1 an	2 ans	1 an	2 ans
Catégorie A	3480,1	3445	3391,9	- 1,5 %	- 2,5	- 53,1	- 88,2
Catégorie B	718	759,5	758,1	- 0,2 %	+ 5,58	- 1,4	+ 40,1
Catégorie C	1303,6	1422,3	1453,4	+ 2,2 %	+ 11,49	+ 31,3	+ 149,8
<b>Catégorie A, B, C.</b>	<b>5501,8</b>	<b>5626,7</b>	<b>5603,4</b>	<b>- 0,4</b>	<b>+ 1,84</b>	<b>- 23,3</b>	<b>+ 101,6</b>

**Au final, lequel retenir ?**

Nous trouvons la réponse dans un document intitulé : « les chiffres du chômage » ...de Etudes et recherches INSEE Pôle emploi, Auvergne-Rhône-Alpe, dec 2016.

« Le chômage au sens du BIT repose sur une définition précise, harmonisée aux niveaux européens et international et permet des comparaisons...Il est moins sensible à tous les phénomènes pouvant affecter l'inscription à pôle emploi. Mais, issu d'une enquête, il n'a pas de caractère exhaustif, exige un délai de restitution, est établi trimestriellement, comporte une marge d'incertitude et est plus coûteux à produire. La donnée administrative de pôle emploi comptabilise le nombre d'inscrits à Pôle emploi. Elle offre un reflet exhaustif sur la réalité et la diversité des situations... »

Prudemment, le document conclut : « La source primaire d'information sur les statistiques du travail demeure l'enquête d'emploi menée par l'Insee. Néanmoins, la mesure du nombre de demandeurs d'emplois inscrits à pôle emploi reste pertinente et complémentaire.... »

**2) L'évolution réelle du chômage avec l'éclairage de la croissance.**

Alors que la croissance a atteint + 2,3 % en 2017 (1,1 % en 2016) pour retomber à 1,5 % en 2018, on pourrait s'attendre à une amélioration sensible sur le front du chômage.

Il n'en est rien.

La baisse est faible en 2018 (comparaison 1<sup>er</sup> trimestres 2019/2018) : - 0,4%) après une forte hausse en 2017 comparaison 1<sup>er</sup> trimestre 2018/2017 : +2,1%.

Sur 2 ans la hausse atteints + 1,84 %

- Sur 1 an le chômage de durée supérieure à 1 an (A,B,C) augmente de 3,3 % et touche 47,9 % (2,6569 M) des demandeurs d'emploi.

- Seuls 20,3 % des chômeurs sortant des catégories A,B,C reprennent un emploi (4<sup>e</sup> trim 2018).

- 50,6 % des chômeurs sont sortant des catégories A,B,C par radiation administrative ou cessation d'inscription pour défaut d'actualisation (4<sup>e</sup> trim 2018).

Cela représente 266,9 milliers de personnes tandis que 86,6 milliers de personnes ayant été radiés ou en cessation d'inscription précédemment réintègrent pôle emploi.

Le différentiel est donc de 180,3 milliers de chômeurs.

- Plus du quart des inscriptions (26,3 %) à pôle emploi sont des fins de contrats (CDD) et fin de mission d'intérim.

- Les licenciements économiques ne représentent que 1,7 % des entrées, et les ruptures conventionnelles 6,7 % .



## Critères de durée de versement de l'allocation chômage :

La durée maximale d'indemnisation est désormais fixée à

- 2 ans (730 jours) jusqu'à 53 ans.
- 2 ans et demi (913 jours) de 53 à 54 ans inclus.
- 3 ans (1.095 jours) à partir de 55 ans.

Le délai de carence prévu avant de percevoir les indemnités chômage, permettent de ne pas indemniser les chômeurs récents.

Ils sont de 7 jours minimum (150 max) auxquels s'ajoutent les congés payés non pris, et auxquels s'ajoutent aussi les indemnités « supra-légales » que vous avez peut-être obtenu (indemnités dépassant les indemnités licenciement prévues par la loi.

Ces délais désavantagent les salariés qui partent avec une importante prime de départ négociée dans le cadre d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle.

◆ Le montant de l'allocation et la durée pendant laquelle elle peut être versée sont proportionnels à la durée et au salaire de l'emploi perdu. 1 jour travaillé = 1 jour d'indemnisation.

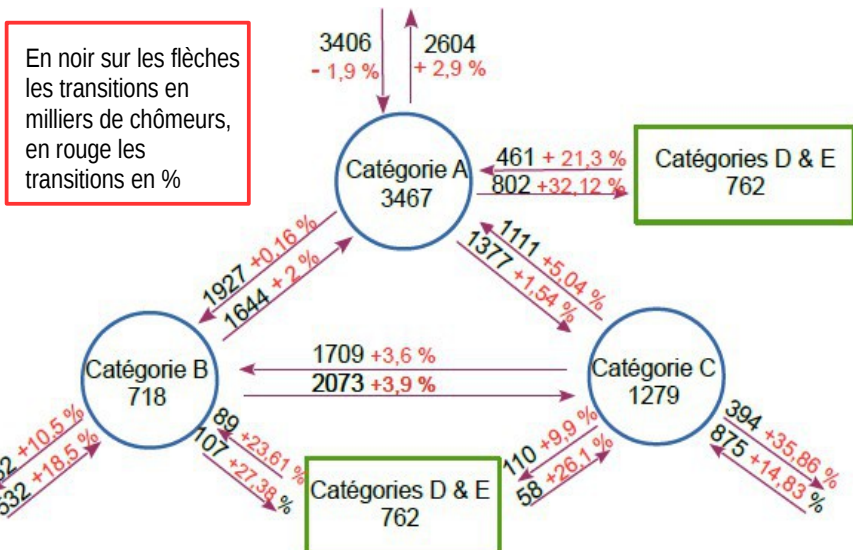
◆ L'indemnisation est possible à partir de 610 heures ou 88 jours travaillés, soit 4 mois de travail. En fonction du critère précédent, la durée d'indemnisation est donc de 88 jours pour ce temps travail minimum, de 88 jours En cas de reprise d'un emploi, le cumul entre salaire et allocation est possible et les droits rechargeables prolongent l'indemnisation.

\*\*\*\*\*

### 3) La porosité entre les catégories A,B,C de pôle emploi.

Le schéma qui suit (demandeurs d'emplois en 2016) montre l'extrême porosité entre les catégories de chômeurs, particulièrement entre les catégories A, B, C.

En décembre 2016, on comptabilise 5 475 700 personnes dans la catégories A,B,C. Des millions d'entre eux sont passés dans l'année, d'une catégorie à l'autre. Ce sont donc en grande partie, les mêmes gens que l'on retrouve tantôt en catégorie A, tantôt en catégorie B ou C. minimum prévu par la loi).



Pour les flux, seules sont analysées ici les transitions entre deux fins de mois successives.

**Lecture : en 2016, 1 927 000 transitions ont eu lieu de la catégorie A vers la catégorie B (données brutes) et 1 644 000 de la catégorie B vers la catégorie A; 1 111 000 de la catégorie A à la catégorie C et 1 377 000 de C vers A etc...**

**Nov 2016**, 3 467 000 personnes étaient inscrites en catégorie A (données CVS-CJO).

Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C, D et E ; France métropolitaine.

Sources : Pôle emploi, fichier historique statistique (1/10e) du T1 2017 pour les flux (calculs Dares) et Dares-Pôle emploi, STMT pour les effectifs. (Dares)